

REPUBLIQUE
FRANCAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Département de l'Indre

Le Maire de la commune de Déols,

Ville

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

de

VU l'article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience ;

DEOLS

VU l'article L. 581-3-1 du code de l'environnement ;

Objet :

VU l'article L. 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Refus de transfert du
pouvoir de police de la
publicité au Président de
l'Établissement Public de
Coopération
Intercommunale (EPCI)**

VU la compétence exercée par CHÂTEAUROUX Métropole en matière de Plan Local d'Urbanisme et de Règlement Local de Publicité ;

CONSIDÉRANT que le maire exerce le pouvoir de police de la publicité depuis l'approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal par délibération du conseil communautaire dans sa séance en date du 27 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent en matière de plan local d'urbanisme et de règlement local de publicité, les maires des communes membres de cet établissement public transfèrent à son président leurs prérogatives en matière de police de la publicité ;

CONSIDÉRANT que dans un délai de six mois, soit avant le 1er juillet 2024, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au président ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, ils notifient leur opposition au président de l'ÉPCI. Il est alors mis fin au transfert pour les communes dont les maires ont notifié leur opposition ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le maire de la commune de DÉOLS, Madame Delphine GENESTE, s'oppose au transfert du pouvoir de police de la publicité à Monsieur Gil AVÉROUS, Président de CHÂTEAUROUX Métropole.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au Président de CHÂTEAUROUX Métropole.

Fait à Déols, le 27 juin 2024



Delphine GENESTE
Maire,

Transmis à la Préfecture le : 5 juillet 2024

Publié le : 5 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20240627-2024-07-AR
Date de réception préfecture : 05/07/2024